



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lignes

Question écrite n° 99684

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du numérique et de l'innovation sur la disparition des postes de téléphonie fixe à domicile. Le 18 février 2016, l'opérateur Orange a annoncé qu'il mettrait fin au réseau téléphonique commuté (RTC), qui permet d'acheminer les communications téléphoniques de ses clients et de ceux de nombreux opérateurs sur un réseau fixe, entre 2018 (fin de la production des nouvelles lignes analogiques sur RTC) et 2024 (fermeture définitive du service). Cette décision de l'opérateur - qui est dans son droit en déterminant librement le réseau par lequel transitent ses télécommunications - aura toutefois un impact considérable sur les treize millions de particuliers aujourd'hui connectés à des lignes RTC. Il voudrait savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que les usagers concernés par cette décision puissent continuer à bénéficier d'une ligne téléphonique à domicile dans de bonnes conditions, sans rupture de service et sans complications majeures.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pleinement conscience de l'importance du projet d'arrêt, par Orange, de son réseau téléphonique commuté (RTC). Il est très attentif à ce que cet arrêt se fasse dans les meilleures conditions pour l'ensemble des utilisateurs, particuliers ou entreprises. Il convient de souligner tout d'abord que l'arrêt du RTC ne signifie pas la disparition de la téléphonie fixe à domicile. Le service téléphonique fixe continuera d'être fourni sur les réseaux de nouvelle génération (voix sur IP), déjà utilisés actuellement par plus de 20 millions d'abonnés grand public. L'arrêt du RTC est motivé par l'obsolescence de la technologie et s'avère nécessaire dans une optique de modernisation des réseaux. La fin du RTC permettra d'accélérer l'arrivée de nouveaux services et engendra des économies de coûts pour l'opérateur historique, qui pourra ainsi investir dans des technologies plus pérennes. Des solutions sont déjà disponibles, d'autres sont en cours d'élaboration pour permettre la migration vers les réseaux de nouvelle génération de certains usages spéciaux développés sur RTC (alarmes, télésurveillance, etc.). Pour accompagner cette migration, la fédération française des télécoms a notamment mis en place des groupes de travail avec les fédérations professionnelles concernées. Le calendrier qui a été prévu par Orange permettra que cette transition technologique se réalise sans difficulté pour les utilisateurs, avec en premier lieu l'arrêt de production de nouveaux accès RTC puis l'arrêt technique du service RTC qui se fera de manière progressive, sur plusieurs années, selon un séquençage géographique, par plaques. Orange envisage à ce stade que l'arrêt technique débute au plus tôt en 2022 pour la première plaque géographique. Des expérimentations pourraient avoir lieu d'ici là afin de bien identifier les difficultés résiduelles et adapter au besoin l'accompagnement des utilisateurs. Le programme d'arrêt du RTC fait également l'objet d'un suivi par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, notamment au travers de réunions multilatérales qui permettent d'assurer la bonne information de l'ensemble des acteurs concernés. Dans un secteur en constante évolution technique, il est essentiel que le retrait des technologies obsolètes soit anticipé et accompagné.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99684

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique et innovation

Ministère attributaire : Numérique et innovation

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7935

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10398